

COMMUNE DE POISSON
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/2020 à 10 h 00

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 10 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de POISSON, proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15/03/2020 se sont réunis dans la salle communale afin de pouvoir respecter les gestes barrières dans le cadre de l'épidémie du COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. GUYOT de CAILA Joël, Maire sortant, après avoir procédé à l'appel des conseillers, tous présents, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections

M. AUDUC Jean-Marc	196 voix	M. FORET Xavier	178 voix
M. BERNARD Didier	197 voix	M GUYOT de CAILA Mathieu	184 voix
M. BODET Gérard	197 voix	Mme LABARGE-AUPECLE Mathilde	186 voix
Mme BONNOT Michelle	175 voix	Mme LORTON Corinne	199 voix
M. BOULOGNE Christophe	202 voix	Mme MELINE Nicole	205 voix
M CHATILLON Yves	202 voix	M MERLE Bernard	189 voix
Mme CLEMENT-PORNIN Christèle	186 voix	Mme PLURIEL Dominique	200 voix
Mme FARIZY-BRIVET Isabelle	190 voix		

Il déclare installer les nouveaux élus dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Puis il laisse la parole à M MERLE Bernard en sa qualité de doyen des membres du Conseil pour la présidence de l'assemblée. »

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Mme LABARGE-AUPECLE Mathilde conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les mêmes articles.

Par ailleurs, il y a lieu de constituer un bureau comprenant au moins deux assesseurs pour assurer la bonne organisation du scrutin.

1^{er} assesseur : M GUYOT de CAILA Mathieu

2nd assesseur : M. AUDUC Jean-Marc

ELECTION DU MAIRE - Résultat du dépouillement - 1^{er} tour de scrutin

DEPOUILLEMENT

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
Nombre de votes déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés (Votants - votes nuls) :	15
Majorité absolue * :	8

Mme Michelle BONNOT a obtenu 14 voix.

M Gérard BODET a obtenu 1 voix

Mme Michelle BONNOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur le nombre des adjoints à élire :

Au préalable, en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, le conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur, soit 4 pour la commune de Poisson.

Madame le Maire propose 4 postes d'adjoints.

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

ELECTION DU 1er ADJOINT- Résultat du dépouillement - 1^{er} tour de scrutin

DEPOUILLEMENT

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
Nombre de votes déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés (Votants - votes nuls) :	15
Majorité absolue * :	8

Gérard BODET a obtenu 14 voix.

Christèle PORNIN-CLEMENT a obtenu 1 voix.

M Gérard BODET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 2ème ADJOINT - Résultat du dépouillement - 1^{er} tour de scrutin

DEPOUILLEMENT

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
Nombre de votes déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés (Votants - votes nuls) :	15
Majorité absolue * :	8

Christèle PORNIN-CLEMENT a obtenu 15 voix.

Mme Christèle PORNIN-CLEMENT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé e 2ème adjoint et immédiatement installée.

ELECTION DU 3ème ADJOINT - Résultat du dépouillement - 1^{er} tour de scrutin

DEPOUILLEMENT

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
Nombre de votes déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés (Votants - votes nuls) :	15
Majorité absolue * :	8

Didier BERNARD a obtenu 14 voix.

Dominique PLURIEL a obtenu 1 voix.

M. Didier BERNARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3ème adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 4ème ADJOINT - Résultat du dépouillement - 1^{er} tour de scrutin

DEPOUILLEMENT

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
Nombre de votes déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés (Votants – votes nuls) :	15
Majorité absolue * :	8

Dominique PLURIEL a obtenu 14 voix et Nicole MELINE 1 voix.

Mme Dominique PLURIEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4ème adjoint et immédiatement installée.

Au procès-verbal suivent les signatures.

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARAY LE MONIAL

Le Maire précise au CM les modifications apportées pour la désignation des délégués communautaires. Ces personnes ne sont plus élues par le CM. Il s'agit d'office du Maire et de son 1^{er} adjoint. En l'occurrence, Mme BONNOT Michelle et M BODET Gérard sont délégués pour siéger à la communauté de communes du Grand Charolais de PARAY LE MONIAL.

LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et l'article L1111-1-1 du CGCT,

Vu les articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28 du CGCT portant sur les conditions d'exercice des mandats locaux,

Lors de la première réunion du conseil municipal, après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu local.

Madame le Maire lève la séance à 12 h 00

Fait à Poisson, le 23/05/2020

Le Maire,
Michelle BONNOT

